

Les présentes conditions spécifiques (ci-après «**les Conditions spécifiques**») s'appliquent à toute personne physique ou morale (ci-après «**le Destinataire**») obtenant de Bank Pictet & Cie (Europe) AG ou de l'une de ses succursales (ci-après collectivement «**les Entités Pictet**») des données de marché telles que des cotations, des notations, des indices, des données réglementaires, des données issues de la recherche, et toute autre information relative à des instruments financiers ou autres investissements (ci-après «**les Données de marché**»).

1. CHAMP D'APPLICATION

Ces Conditions spécifiques régissent la communication, la réception et l'utilisation passées, présentes et futures des Données de marché et des Données de marché dérivées (telles que définies ci-après) par le Destinataire. Dans la mesure nécessaire, et sous réserve que le Destinataire soit expressément autorisé à transférer ou à permettre le transfert de Données de marché ou de Données de marché dérivées, celui-ci s'engage à communiquer les Conditions spécifiques à chaque personne physique ou morale à laquelle, le cas échéant, il transfère, ou à laquelle les Entités Pictet transfèrent pour son compte, les Données de marché ou les Données de marché dérivées (ci-après collectivement «**les Utilisateurs autorisés**»). Les Utilisateurs autorisés sont tenus de respecter les Conditions spécifiques au même titre que le Destinataire, ce dernier devant s'assurer que les Utilisateurs autorisés les respectent.

Outre les Conditions spécifiques, le Destinataire et les Utilisateurs autorisés sont tenus de respecter les mentions légales, les conditions d'accès, les règles et les directives des fournisseurs concernés de Données de marché (ci-après individuellement «**le Fournisseur de données**») ainsi que tout accord conclu entre les Entités Pictet et les Fournisseurs de données, dans leur version telle que mise à jour (ci-après «**les Conditions supplémentaires des Fournisseurs de données**»). Les Conditions supplémentaires des Fournisseurs de données peuvent prévoir l'interdiction de certains types d'utilisation, des restrictions géographiques, l'obligation pour le Destinataire ou un Utilisateur autorisé de déclarer l'utilisation, d'obtenir des autorisations, de se soumettre à un audit, de supprimer des données, de conclure un contrat avec le Fournisseur de données ou de payer des frais supplémentaires au Fournisseur de données, soit directement, soit par l'intermédiaire des Entités Pictet.

Les Conditions supplémentaires des Fournisseurs de données sont disponibles sur www.pictet.com/3rd-party-data-providers (ci-après «**le Site web**»), et font partie intégrante des Conditions spécifiques. Le Destinataire confirme (i) qu'il a lu et compris les Conditions supplémentaires des Fournisseurs de données disponibles au lien ci-dessus, et (ii) qu'il a communiqué ces Conditions supplémentaires des Fournisseurs de données à chacun des Utilisateurs autorisés. Le Destinataire s'engage à consulter le Site web à intervalles réguliers afin de vérifier si une nouvelle version des Conditions supplémentaires des Fournisseurs de données est disponible, celle-ci prenant effet conformément à ses dispositions.

2. ACCORD DIRECT

Sauf accord contraire entre le Destinataire et un Fournisseur de données (ci-après «**un Accord direct**»), le Destinataire est uniquement autorisé à utiliser les Données de marché pour son usage interne et à des fins de consultation.

Pour toute autre utilisation des Données, le Destinataire est tenu d'obtenir et de conserver les licences nécessaires auprès des Fournisseurs de données.

Il appartient au Destinataire de déterminer si un Accord direct est nécessaire pour l'utilisation qu'il envisage de faire des Données de marché et, dans l'affirmative, de procéder aux négociations avec le Fournisseur de données concerné, de manière indépendante, à ses frais et risques. Les Entités Pictet ne prennent en aucun cas part à un tel Accord direct entre le Destinataire et un Fournisseur de données. A la demande des Entités Pictet, le Destinataire est tenu de confirmer s'il existe un Accord direct avec un Fournisseur de données. Les Entités Pictet



sont en droit de demander toute information utile, tout justificatif de l'Accord direct (y compris une copie de celui-ci), ou d'obtenir confirmation de l'autorisation auprès du Fournisseur de données concerné. Le Destinataire autorise les Entités Pictet à obtenir ces informations auprès dudit Fournisseur de données.

3. FOURNITURE DES DONNÉES DE MARCHÉ

Les Entités Pictet ou les Fournisseurs de données peuvent transmettre les Données de marché au Destinataire par différents modes de transmission, moyens d'accès et canaux, qui peuvent inclure des courriels, des terminaux, des flux de données, des rapports, des applications ou des portails.

Les Entités Pictet ou les Fournisseurs de données peuvent à tout moment, à leur entière discrétion, cesser, suspendre ou modifier les modalités de transmission des Données de marché et tout élément ou configuration de ces modalités de transmission (par exemple horaires de transmission et de fourniture, vitesse de transmission, protocole, format, structure ou contenu des Données de marché fournies). Ces modifications peuvent inclure l'ajout ou la suppression de fonctionnalités ou de données, ou des changements dans les instructions ou la documentation.

Le Destinataire est rendu attentif au fait et accepte que ces changements peuvent affecter, restreindre, voire rendre impossible la réception ou l'utilisation des Données de marché.

4. USAGE INTERDIT DES DONNÉES DE MARCHÉ

Le Destinataire comprend et accepte que toute utilisation des Données de marché qui n'est pas directement et expressément autorisée dans (i) les présentes Conditions spécifiques (y compris les Conditions supplémentaires des Fournisseurs de données) ou dans (ii) tout Accord direct, est strictement interdite.

Il est notamment entendu que, dans la mesure où c'est applicable, le Destinataire s'abstient de ce qui suit:

- (i) fournir (par exemple copier, partager, vendre, accorder une licence, distribuer, divulguer, publier, transférer ou mettre à disposition de toute autre manière) des Données de marché ou une partie de celles-ci sous quelque format et par quelque moyen que ce soit à un tiers (y compris les sociétés mères, filiales, sociétés affiliées ou unités commerciales présentes et futures ou tout utilisateur non autorisé en interne du Destinataire), directement ou indirectement, pour quelque usage que ce soit, y compris la publication ou la mise à disposition des Données de marché sur tout site web, dans toute application, via Internet ou de toute autre manière;
- (ii) dériver, recalculer, combiner avec d'autres données ou modifier de toute autre manière les Données de marché (ci-après «**les Données de marché dérivées**»), et/ou fournir ces Données de marché dérivées à un tiers;
- (iii) faire de l'ingénierie inverse, extraire des données d'écran (*screen scraping*), décompiler, désassembler, imiter ou reconstruire les Données de marché;
- (iv) utiliser les Données de marché pour entraîner des systèmes d'intelligence artificielle (par exemple, ChatGPT ou d'autres grands modèles de langage);
- (v) utiliser les Données de marché dans des systèmes et des applications d'externalisation (par exemple utiliser les Données de marché pour un traitement ultérieur par le système d'un partenaire d'externalisation agissant pour le compte du Destinataire ou conjointement avec celui-ci);
- (vi) prendre un instantané de toute Donnée de marché en temps réel ou différé, désigner ou faire référence à toute valeur d'indice incluse dans ces Données de marché comme étant une valeur de fin de journée ou un cours de clôture;
- (vii) utiliser les Données de marché dans le cadre de rapports sur les risques, de comptabilité par fonds, du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'élaboration de rapports déposés auprès des autorités de surveillance ou de tout autre état financier;
- (viii) utiliser les Données de marché d'une manière qui améliore la qualité des données du Destinataire (y compris la validation de données ou la vérification de données);
- (ix) supprimer toute mention de droits d'auteur ou de propriété inclus dans les Données de marché;
- (x) modifier les Données de marché en enfreignant les droits de propriété intellectuelle d'un tiers;



- (xi) utiliser ou autoriser quiconque à utiliser les Données de marché ou toute partie de celles-ci en relation avec du matériel promotionnel ou marketing ou avec l'émission, la rédaction, la création, la gestion, la vente, le conseil, le rachat, le marketing, le parrainage ou la promotion de tout titre, de tout instrument financier ou de tout produit;
- (xii) créer ou exploiter (que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un tiers, y compris un Utilisateur autorisé) un produit, un indice ou un service financier dont la performance est liée à celle d'un produit, d'un indice ou d'un service d'un tiers qui, à son tour, cherche à égaler la performance des Données de marché ou dont la valeur en capital ou de rendement est liée aux Données de marché ou à une partie de celles-ci (et indépendamment du fait que ce tiers ait ou non obtenu l'autorisation du Fournisseur de données à ces fins);
- (xiii) utiliser tout indice, taux ou autre Donnée de marché (ci-après collectivement «**les Valeurs**») d'une manière susceptible d'être interprétée comme constituant une «utilisation» réglementée en tant que référence, au sens du règlement de l'Union européenne (UE) sur les indices de référence (Règlement (UE) 2016/1011 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement) ou de réglementations similaires, y compris l'utilisation pour déterminer la valeur d'instruments financiers ou pour mesurer la performance d'un fonds d'investissement aux fins de suivre le rendement du titre, de définir la répartition des actifs d'un portefeuille ou de calculer les commissions de performance; ou
- (xiv) autoriser, ou prétendre autoriser, un Utilisateur autorisé et/ou un tiers à accomplir l'une quelconque des actions susmentionnées.

Le Destinataire comprend et accepte que la liste ci-dessus est exemplative et qu'elle est soumise à modification par les Entités Pictet ou les Fournisseurs de données.

5. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Aucune disposition des Conditions spécifiques ne transfère au Destinataire un titre de propriété ou des droits ou intérêts sur des droits de propriété intellectuelle (ou équivalents) liés aux Données de marché et aux Données de marché dérivées. Sauf mention expresse contraire, (i) les droits afférents aux Données de marché et aux Données de marché dérivées, (ii) le format dans lequel les Données de marché sont communiquées, et (iii) toute information ou tout logiciel reçu en relation avec celles-ci, sont réservés à leur propriétaire. Il est interdit au Destinataire de modifier, de dégrader ou de supprimer toute mention de propriété accompagnant les Données de marché.

Le Destinataire doit, à ses frais, afficher ou inclure toute mention de droits d'auteur et toute clause de non-responsabilité susceptibles d'être prévues par les Conditions supplémentaires des Fournisseurs de données.

6. MARQUE ET USAGE DU NOM

Le Destinataire ne peut utiliser (i) aucun des marques, noms commerciaux ou marques de service des Fournisseurs de données ou de leurs sociétés affiliées respectives (ci-après collectivement «**les Marques des Fournisseurs de données**»), ni (ii) aucun des marques, noms commerciaux ou marques de service de Pictet (ci-après collectivement «**les Marques Pictet**») d'une manière qui laisse entendre que les Marques des Fournisseurs de données ou les Marques Pictet appartiennent au Destinataire ou qu'elles lui sont associées.

Le Destinataire reconnaît ne détenir aucun droit de propriété sur les Marques des Fournisseurs de données ou les Marques Pictet.

Sauf dans la mesure nécessaire à l'utilisation des services conformément aux Conditions spécifiques, le Destinataire ne peut utiliser le nom des Entités Pictet, leurs logos ou leurs marques, ni publier aucun communiqué relatif à l'existence des Conditions spécifiques ou aux services à fournir en vertu des présentes, ni citer le nom des Entités Pictet dans sa liste de références, sans l'accord écrit préalable des Entités Pictet, lequel peut être refusé à l'entière discrétion des Entités Pictet. Le Destinataire est tenu de supprimer toute référence de ce type dans les plus brefs délais, à la première demande écrite des Entités Pictet.

7. REDEVANCES ET FACTURATION

Les Entités Pictet se réservent le droit de facturer au Destinataire et/ou à l'Utilisateur autorisé la mise à disposition et l'utilisation des Données de marché dans le cadre d'un accord séparé. Dans ce cas, le Destinataire et/ou l'Utilisateur autorisé règlent l'ensemble des frais et redevances (le cas échéant) dans un délai de trente (30) jours civils à compter de la date d'émission de la facture. Si le Destinataire et/ou l'Utilisateur autorisé ne



respectent pas ce délai de paiement, les Entités Pictet sont en droit, sans préavis, de facturer des pénalités de retard à compter de la date d'échéance.

Les Entités Pictet se réservent le droit de modifier les frais et redevances à tout moment. Dans ce cas, elles informent le Destinataire et/ou l'Utilisateur autorisé de toute modification de la tarification (y compris les frais et redevances) au moins trente (30) jours avant la facturation.

Les frais et redevances s'entendent hors taxes, qu'il s'agisse de la TVA ou d'une autre taxe sur les ventes, d'un impôt perçu par l'Etat ou de tout autre type de taxe, droit, permis, frais, accises ou droit de douane perçu par des autorités publiques. Il incombe au Destinataire et/ou à l'Utilisateur autorisé de régler dans les délais le montant total de ces taxes et impôts, ou d'en rembourser immédiatement le montant aux Entités Pictet, à leur demande.

Lorsque la législation du pays du Destinataire et/ou de l'Utilisateur autorisé impose une déduction fiscale (telle qu'une retenue à la source) et que le Destinataire et/ou l'Utilisateur autorisé sont tenus de procéder à de telles déductions sur un paiement dû aux Entités Pictet, le montant du paiement dû par le Destinataire et/ou l'Utilisateur autorisé aux Entités Pictet sera majoré pour atteindre un montant qui, après déduction fiscale, soit égal au paiement qui aurait été dû aux Entités Pictet si une telle déduction fiscale n'avait pas été applicable.

8. OBLIGATIONS DU DESTINATAIRE

Outre les autres obligations stipulées dans ces Conditions spécifiques, le Destinataire des Données de marché prend les engagements suivants:

- (i) il se conforme à toute restriction d'usage actuelle ou future ou à toute autre obligation imposée par les Fournisseurs de données sur l'utilisation des Données de marché;
- (ii) il tient des registres sur les types de Données de marché et toute Donnée de marché dérivée, sur la manière dont les Données de marché et toute Donnée de marché dérivée sont utilisées, sur les lieux d'utilisation et de stockage des Données de marché et de toute Donnée de marché dérivée (le cas échéant) et sur le nombre d'utilisateurs (le cas échéant) ainsi que sur les applications, les documents, les fichiers, les rapports et les informations qui se rapportent à l'utilisation que fait le Destinataire des Données de marché et de toute Donnée de marché dérivée, et il les conserve pendant 10 ans à compter de la cessation de l'utilisation de ces Données de marché dans le cadre des Conditions spécifiques;
- (iii) immédiatement sur demande des Entités Pictet, il cesse toute utilisation des Données de marché et de toute Donnée de marché dérivée et les supprime, à moins qu'une disposition législative ou réglementaire impérative opposable au Destinataire n'exige le stockage de ces Données de marché et/ou de toutes les Données de marché dérivées;
- (iv) il prend les mesures nécessaires pour s'assurer que les Utilisateurs autorisés respectent les obligations et restrictions du Destinataire énoncées dans les Conditions spécifiques, étant entendu que ce dernier engage sa responsabilité directe à l'égard des Entités Pictet en cas de manquement d'un Utilisateur autorisé;
- (v) sur demande, il apporte aux Entités Pictet, aux Fournisseurs de données, à leurs sociétés affiliées respectives ou aux fournisseurs de données tiers, les éléments justifiant qu'il respecte pleinement ses obligations; et
- (vi) sur demande, il révèle l'identité de ses Utilisateurs autorisés.

9. OBLIGATIONS TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELLES

Afin de protéger les Données de marché et les Données de marché dérivées contre la divulgation, l'accès, la perte, les dommages ou l'appropriation illicite par des tiers non autorisés, le Destinataire met en place, à ses frais, les mesures techniques et organisationnelles nécessaires et conformes aux normes actuelles du secteur et aux meilleures pratiques notamment en utilisant un serveur sécurisé et des pare-feu, des mots de passe et des identifiants d'utilisateur sécurisés.

Dans toute la mesure autorisée par les dispositions légales et réglementaires applicables, les Entités Pictet, les Fournisseurs de données, leurs sociétés affiliées respectives et/ou les fournisseurs de données tiers ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des dommages découlant directement ou indirectement d'une incompatibilité ou d'une défaillance du système du Destinataire pour traiter les Données de marché.



10. CONFIDENTIALITÉ

Aux fins des Conditions spécifiques, «**les Informations confidentielles**» désignent les présentes Conditions spécifiques, les Données de marché, toute Donnée de marché dérivée et tout type d'information relative aux Entités Pictet, aux Fournisseurs de données, à leurs sociétés affiliées respectives ou aux fournisseurs de données tiers.

Le Destinataire reconnaît la nature confidentielle et exclusive des Informations confidentielles qu'il reçoit, auxquelles il accède ou qui lui sont communiquées, ainsi qu'à ses administrateurs, dirigeants, salariés, collaborateurs, agents ou conseillers (y compris les avocats et les auditeurs), ou à tout Utilisateur autorisé, et il s'engage à traiter dans le secret ces Informations confidentielles.

Sans limiter la portée de ce qui précède, le Destinataire et tout Utilisateur autorisé ont par ailleurs notamment les obligations suivantes: (i) ils assurent la protection et la sécurité des Informations confidentielles contre toute utilisation, publication ou divulgation non autorisée; (ii) ils s'abstiennent de révéler, communiquer, publier, divulguer, transférer ou utiliser, directement ou indirectement, toute partie des Informations confidentielles, sauf autorisation expresse des Entités Pictet ou prévue dans les Conditions spécifiques; (iii) ils s'abstiennent de divulguer à quiconque les Informations confidentielles en dehors du cadre strict du besoin de les connaître et sous réserve que la personne, avant toute divulgation d'Informations confidentielles, reçoive les Conditions spécifiques et s'engage à les respecter; et (iv) ils se conforment à toute autre mesure de protection raisonnable imposée ou demandée par les Entités Pictet.

Les Informations confidentielles ne comprennent pas les informations (i) qui sont ou qui deviennent publiques d'une manière licite (c'est-à-dire en dehors d'une divulgation en violation d'une obligation légale ou contractuelle de confidentialité), ou (ii) qui étaient déjà en possession légale et libre du Destinataire avant leur divulgation en vertu des Conditions spécifiques, ou (iii) qui sont mises à la disposition du Destinataire par une source autre que les Entités Pictet ou les Fournisseurs de données sans interdiction de divulguer ces informations, ou (iv) qui sont développées de manière indépendante par le Destinataire sans utilisation directe ou indirecte des Informations confidentielles; ou (v) pour lesquelles les Entités Pictet ou les Fournisseurs de données donnent au Destinataire l'autorisation écrite préalable de les divulguer; ou (vi) qui doivent être divulguées en vertu de dispositions légales ou de décisions judiciaires ou administratives applicables au Destinataire, à condition que, dans la mesure où c'est légalement possible, le Destinataire le notifie par écrit aux Entités Pictet avant toute obligation de divulgation.

11. DEVOIR DE NOTIFICATION DU DESTINATAIRE

Le Destinataire notifie sans délai aux Entités Pictet tout changement de situation susceptible d'avoir une incidence sur ses obligations en vertu des Conditions spécifiques (y compris la réception et l'utilisation des Données de marché), et en particulier de toute modification d'un Accord direct.

Le Destinataire informe également sans délai les Entités Pictet de toute violation présumée ou avérée des Conditions spécifiques ou de tout Accord direct applicable et prend, à ses frais, les mesures nécessaires pour protéger sans délai les droits des Entités Pictet et des Fournisseurs de données qui s'y rapportent.

Le Destinataire s'engage à informer les Entités Pictet de toute violation ou de tout incident ayant un impact sur la sécurité, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des Données de marché ou de toute Donnée de marché dérivée, dans les meilleurs délais, mais au plus tard 24 heures après en avoir pris connaissance, en envoyant un courriel à la personne de contact mentionnée à la clause 19.F. La notification détaille l'incident, ses implications et les mesures prises ou prévues par le Destinataire en réponse à cet événement. Le Destinataire apporte, à ses frais, sa pleine coopération et son assistance aux Entités Pictet dans le cadre de l'enquête et de la réparation d'un tel manquement ou de la résolution d'un tel incident.

12. DEVOIRS DE COOPÉRATION ET DE DIVULGATION

Le Destinataire comprend et accepte que les Entités Pictet puissent communiquer et signaler aux Fournisseurs de données les informations nécessaires concernant le Destinataire et les Utilisateurs autorisés (et les parties liées), y compris leur utilisation des Données de marché ou de toute Donnée de marché dérivée en relation avec les services. A la demande des Entités Pictet, le Destinataire s'engage ainsi à fournir rapidement aux Entités Pictet les informations demandées.



Aux fins de la présente clause, le Destinataire prend les engagements suivants: (i) il dégage les Entités Pictet de toute obligation de confidentialité; (ii) il renonce expressément au secret bancaire suisse (article 47 de la loi suisse sur les banques et dispositions similaires en matière de confidentialité); et (iii) dans la mesure requise, il autorise (ou confirme avoir obtenu l'autorisation requise des personnes concernées) tous les transferts de données (y compris en dehors de la Suisse et de l'EEE) nécessaires dans le cadre des Conditions spécifiques.

Le Destinataire est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations fournies aux Entités Pictet et répond de tout dommage ou de toute perte causés, directement ou indirectement, aux Entités Pictet, aux Fournisseurs de données, à leurs sociétés affiliées respectives ou aux fournisseurs de données tiers par des informations erronées ou incomplètes, ou par la non-communication d'informations ou d'un changement de situation.

Le Destinataire accepte que s'il ne collabore pas, ou si sa collaboration n'est pas jugée suffisante par les Entités Pictet, ces dernières peuvent, à leur discrétion, décider de suspendre ou de résilier l'accès du Destinataire aux Données de Marché, sans dédommagement aucun pour le Destinataire.

13. AUDIT

Le Destinataire autorise les Entités Pictet, les Fournisseurs de données, leurs sociétés affiliées respectives, les fournisseurs de données tiers et tout auditeur mandaté par l'un d'entre eux à contrôler à tout moment, y compris dans les locaux, l'utilisation faite par le Destinataire des Données de marché ou de toute Donnée de marché dérivée tant que les Conditions spécifiques sont en vigueur, ainsi que pendant les trois (3) années qui suivront.

Chaque partie concernée supporte ses propres frais, sauf si cet audit fait apparaître une violation par le Destinataire des Conditions spécifiques ou des Conditions supplémentaires des Fournisseurs de données. Dans ce cas, le Destinataire (i) prend en charge les coûts de l'audit et (ii) remédie, à ses frais, rapidement à la violation.

En outre, si un audit révèle une utilisation non autorisée ou abusive des Données de marché ou de toute Donnée de marché dérivée, sans préjudice de tout autre droit ou recours des Entités Pictet ou des Fournisseurs de données, le Destinataire prend en charge les frais liés à cette utilisation non autorisée ou abusive, ainsi que les intérêts, pertes, coûts et dépenses applicables encourus par les Entités Pictet, les Fournisseurs de données, leurs sociétés affiliées respectives, les fournisseurs de données tiers ou tout auditeur mandaté par l'un d'entre eux dans le cadre de la réalisation de l'audit.

14. ABSENCE DE GARANTIE DES ENTITÉS PICTET ET DES FOURNISSEURS DE DONNÉES

Les Données de marché (y compris, le cas échéant, l'ensemble du contenu, des logiciels, des fonctions, de l'abonnement, des supports et des informations mis à disposition) sont fournies «en l'état» et «telles que disponibles», sans garantie, expresse ou implicite, y compris les garanties de titre ou les garanties implicites de qualité marchande, d'adéquation avec un usage particulier, de compatibilité, de sécurité, d'actualité, d'exhaustivité, d'adéquation, de conformité à la description, d'exactitude ou d'absence de contrefaçon.

Dans toute la mesure admise par la législation, les Entités Pictet, les Fournisseurs de données, leurs sociétés affiliées respectives et/ou les fournisseurs de données tiers n'offrent aucune garantie et ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation des Données de marché ou de leur contenu, quelles que soient les circonstances, y compris en cas de négligence de la part des Entités Pictet ou des Fournisseurs de données.

Ni les Entités Pictet, ni les Fournisseurs de données, ni leurs sociétés affiliées respectives et/ou les fournisseurs de données tiers ne garantissent (i) la disponibilité des Données de marché de manière ininterrompue, en temps voulu, sécurisée ou sans erreur, (ii) la correction des défauts ou des erreurs, (iii) la satisfaction des Données de marché à des critères particuliers de performance ou de qualité, ni (iv) l'exactitude ou la fiabilité des résultats pouvant être obtenus par l'utilisation des Données de marché, ou encore leur adéquation avec les attentes du Destinataire. L'extraction des Données de marché se fait à la discrétion et aux risques du Destinataire, qui sera seul responsable de tout dommage causé à son ou ses systèmes informatiques ou de toute perte de données résultant du téléchargement de ces éléments. Aucun conseil ou information, oral ou écrit, obtenu par le Destinataire auprès des Entités Pictet ou d'un Fournisseur de données ou à partir des Données de marché ne crée de garantie non expressément mentionnée dans les Conditions spécifiques.



15. GARANTIES DONNÉES PAR LE DESTINATAIRE

Le Destinataire garantit que: (i) ni lui ni les Utilisateurs autorisés ne sont en situation de faillite ou ne font l'objet d'une procédure d'insolvabilité ou de liquidation, (ii) ni ses actifs ni ceux des Utilisateurs autorisés n'ont été placés sous liquidation ou administration judiciaire, (iii) ni lui ni les Utilisateurs autorisés ne font l'objet d'une procédure collective, (iv) ni ses activités commerciales ni celles des Utilisateurs autorisés ne font l'objet d'une suspension.

Le Destinataire garantit en outre que ni lui, ni les Utilisateurs autorisés, ni leurs activités ne font l'objet de sanctions de la part, notamment, des Etats-Unis, des Nations Unies, de l'Union européenne, du Royaume-Uni ou de la Suisse, qui empêcheraient la mise à disposition ou l'utilisation des Données de marché.

Le Destinataire s'engage à informer immédiatement les Entités Pictet si l'une des garanties énoncées dans la présente clause perd sa validité.

16. ABSENCE DE SOLLICITATION OU DE CONSEILS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Le Destinataire est conscient du fait que la mise à disposition par les Entités Pictet de toute Donnée de marché ou de tout service connexe ne constitue pas, et ne sera pas considérée comme constituant, une publicité ou une offre, une sollicitation ou une recommandation d'achat, de détention ou de vente de titres ou d'autres produits financiers ou de prise de toute autre décision d'investissement, ou toute forme de conseil.

17. RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION

A. Responsabilité

Les Entités Pictet, les Fournisseurs de données et leurs sociétés affiliées respectives respectent les normes de prudence et de diligence habituelles dans le secteur des services financiers lors de la sélection des Données de marché. Toutefois, bien que les Entités Pictet, les Fournisseurs de données et leurs sociétés affiliées respectives sélectionnent avec soin les sources de données et leurs systèmes techniques, des retards peuvent survenir ou il peut arriver que les Données de marché contiennent des erreurs ou qu'elles soient incomplètes. Les Données de marché peuvent être influencées par des liquidités ou des volumes de transactions inhabituels ou non représentatifs. Les Données de marché doivent donc être considérées comme purement indicatives et ne sont pas juridiquement contraignantes, sauf disposition expresse contraire.

Les Entités Pictet, les Fournisseurs de données, leurs sociétés affiliées respectives et leurs fournisseurs de données tiers excluent toute autre garantie et n'acceptent aucune autre responsabilité quant à l'actualité, la disponibilité, l'adéquation, l'exactitude, l'exhaustivité, le manque de qualité des Données de marché et l'adéquation avec un usage particulier. Dans toute la mesure admise par la législation, les Entités Pictet, les Fournisseurs de données, leurs sociétés affiliées respectives et leurs fournisseurs de données tiers déclinent ainsi toute responsabilité en cas de dommage direct ou indirect, de perte ou de réclamation (y compris le gain manqué, les pertes, les dommages punitifs, accessoires ou consécutifs, ou les réclamations de tiers) subis par le Destinataire.

Par conséquent, le Destinataire est seul responsable de l'utilisation des Données de marché ou des résultats obtenus, des recommandations ou prévisions faites, des opinions exprimées, des actions réalisées ou des mesures prises sur la base des Données de marché, et en particulier de leur conformité avec les Conditions spécifiques et tout Accord direct.

En tout état de cause, la responsabilité totale des Entités Pictet au titre des présentes ne dépassera pas le montant le plus bas entre (i) le montant, le cas échéant, effectivement payé par le Destinataire pour l'accès aux et l'utilisation des Données de marché au cours de la période applicable ou de la période de renouvellement correspondant au calendrier de commande applicable, et (ii) la somme de USD 10 000 (dix mille dollars américains).

Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé qu'aucune disposition des Conditions spécifiques ne limite la responsabilité de l'une ou l'autre des parties en cas (i) de décès ou de dommages corporels causés par sa négligence, (ii) de fraude ou de déclaration frauduleuse, ou (iii) de toute autre responsabilité qui ne peut être limitée ou exclue par la législation en vigueur.

B. Indemnisation

Le Destinataire s'engage à indemniser et à dégager de toute responsabilité les Entités Pictet, les Fournisseurs de données, leurs sociétés affiliées respectives ou les fournisseurs de données tiers contre toute responsabilité, réclamation (y compris les réclamations de tiers), dommage ou perte (y compris les frais judiciaires et honoraires



d'avocat) que les Entités Pictet, ainsi que les Fournisseurs de données et/ou tous leurs fournisseurs de données tiers, peuvent encourir directement ou indirectement en relation avec (i) l'utilisation des Données de marché par le Destinataire ou l'Utilisateur autorisé, (ii) le non-respect par le Destinataire ou l'Utilisateur autorisé des Conditions spécifiques ou de tout Accord direct, ou (iii) toute action ou omission du Destinataire ou de l'Utilisateur autorisé.

L'obligation d'indemnisation du Destinataire s'applique y compris en l'absence de faute de sa part.

La partie indemnisée notifie rapidement par écrit au Destinataire toute réclamation ou action intentée. Si la partie indemnisée omet de notifier au Destinataire toute réclamation ou action intentée comme prévu dans les présentes, la partie responsable de l'indemnisation n'est pas pour autant libérée de son obligation d'indemnisation en vertu des Conditions spécifiques, sauf dans la mesure où la partie responsable de l'indemnisation subit un préjudice important en raison de ce défaut de notification initiale.

Le fait que les Entités Pictet ne fassent pas valoir ou tardent à faire valoir un droit quelconque en vertu des Conditions spécifiques ne saurait être considéré ou interprété comme une renonciation à ce droit.

18. DURÉE ET RÉSILIATION

A. Durée et résiliation

Les Conditions spécifiques sont réputées acceptées par le Destinataire et prennent effet:

- à moins qu'une opposition écrite ne soit reçue, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification par les Entités Pictet; ou
- si le Destinataire accède à ou utilise ces Données de marché pendant cette période de trente (30) jours;

la première de ces dates prévalant, resteront en vigueur pour une durée indéterminée sauf en cas de résiliation conformément aux dispositions des présentes.

Les Entités Pictet peuvent à tout moment, sans engager leur responsabilité et avec effet immédiat dès notification, suspendre, limiter, résilier ou restreindre l'accès et l'utilisation de toute Donnée de marché ou de toute Donnée de marché dérivée par le Destinataire.

Sauf disposition contraire dans un accord conclu entre les Entités Pictet et le Destinataire, ce dernier peut mettre fin à son accès et à son utilisation des Données de marché à tout moment, moyennant un préavis écrit d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours adressé aux Entités Pictet.

B. Effet de la résiliation

Lorsque les Entités Pictet résilient l'accord de fourniture des Données de marché, indépendamment du motif de la résiliation, le Destinataire reste redevable des frais et factures impayés aux Entités Pictet. En revanche, aucun remboursement ne sera dû. Le Destinataire ne peut prétendre à aucun dédommagement ou compensation au titre des Données de Marché qui n'ont pas encore été mises à sa disposition.

En outre, le Destinataire reste redevable des frais supplémentaires encourus par les Entités Pictet (y compris les frais encourus après la résiliation qui sont susceptibles d'être facturés par un Fournisseur de données).

En outre, dès que les Entités Pictet résilient l'accord de fourniture des Données de marché, le Destinataire s'engage à cesser immédiatement toute utilisation, à supprimer et purger toutes les Données de marché et toutes les Données de marché dérivées, y compris toutes les copies de celles-ci, de tous les systèmes ou services électroniques du Destinataire, et il doit s'assurer que chaque Utilisateur autorisé fait de même. Le Destinataire attestera par écrit aux Entités Pictet (les courriers électroniques étant acceptés, à moins que le Fournisseur de données n'en décide autrement) que le Destinataire et, le cas échéant, les Utilisateurs autorisés, respectent pleinement la présente clause et, à la demande des Entités Pictet, en apportera la preuve.

Toutefois, lorsqu'il est soumis à une disposition législative ou réglementaire impérative de conserver une copie des Données de marché ou de toute Donnée de marché dérivée, le Destinataire est autorisé à traiter les Données de marché et toute Donnée de marché dérivée, sous réserve que:

- la confidentialité de l'ensemble de ces Données de marché et Données de marché dérivées soit assurée à tout moment conformément à la clause 10; et que
- le Destinataire ne conserve ces Données de marché et Données de marché dérivées que pendant la durée nécessaire, conformément aux dispositions législatives ou réglementaires impératives.



En cas de résiliation des Conditions spécifiques ou de toute clause des présentes, les clauses qui sont destinées à survivre à cette résiliation survivront, y compris les clauses 5, 6, 10, 12, 13, 17, 18 et 20.

Le Destinataire accepte expressément que les Entités Pictet se dégagent de toute responsabilité quant aux conséquences (y compris tout type de dommage direct ou indirect, de perte ou de réclamation) résultant d'une suspension, d'une limitation ou d'une résiliation de l'accès et de l'utilisation des Données de marché ou de toute Donnée de marché dérivée.

19. DIVERS

A. Conformité

Chaque partie s'engage à respecter, à ses frais, les lois applicables, y compris la législation sur les sanctions, la lutte contre le blanchiment d'argent, la lutte contre la corruption et les lois antiterroristes (comme le Code pénal suisse, le cas échéant), ainsi que ses propres codes de déontologie et politiques et procédures internes qui interdisent les comportements illicites ou contraires à l'éthique en lien direct ou indirect avec la mise à disposition et l'utilisation des Données de marché ou l'exercice par l'une des parties de ses droits ou le respect des obligations de l'autre partie au titre des Conditions spécifiques.

B. Bénéficiaire tiers

Les autres Entités Pictet, les Fournisseurs de données et leurs sociétés affiliées sont les bénéficiaires tiers des Conditions spécifiques et ont le droit de faire appliquer les dispositions des Conditions spécifiques comme si elles en faisaient parties.

C. Cession

Le Destinataire ne peut céder, déléguer, nover, transférer ou sous-traiter à un tiers aucun des droits et obligations prévus par les Conditions spécifiques, en tout ou en partie, sans l'accord écrit préalable des Entités Pictet. Toute tentative de cession en violation de la présente clause serait nulle et non avenue.

Les Entités Pictet sont libres de céder tout droit et toute obligation prévus par les Conditions spécifiques, en tout ou en partie.

D. Modifications

Les Entités Pictet se réservent le droit de modifier les Conditions spécifiques à tout moment.

De même, le Destinataire est conscient du fait que les Fournisseurs de données peuvent (périodiquement) imposer des règles et des restrictions supplémentaires sur l'utilisation de leurs Données de marché et des Données de marché dérivées. Par conséquent, les Entités Pictet peuvent également modifier à tout moment les Conditions spécifiques et les Conditions supplémentaires des Fournisseurs de données afin de traduire les changements demandés par les Fournisseurs de données.

Les Entités Pictet informent périodiquement le Destinataire par tout moyen approprié (conformément à la clause 19.F. ci-dessous) des modifications apportées aux Conditions spécifiques ou aux Conditions supplémentaires des Fournisseurs de données. Le Destinataire s'engage à informer les Utilisateurs autorisés de ces modifications, rapidement et de manière vérifiable.

Toute modification apportée aux Conditions spécifiques ou aux Conditions supplémentaires des Fournisseurs de données est réputée acceptée par le Destinataire et prend effet:

- à moins qu'une opposition écrite ne soit reçue, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la notification par les Entités Pictet; ou
- si le Destinataire continue d'accéder à ces données ou de les utiliser pendant cette période de trente (30) jours.

Le Destinataire est conscient du fait que les Entités Pictet peuvent être amenées à limiter ou à interrompre la mise à disposition des Données de marché en cas d'opposition à la version actualisée des Conditions spécifiques ou des Conditions supplémentaires des Fournisseurs de données.



E. Hiérarchie des documents

Les conditions générales de l'Entité Pictet concernée, telles que mises à jour, s'appliquent automatiquement aux présentes Conditions spécifiques et à la relation entre l'Entité Pictet et le Client, et font partie intégrante des présentes Conditions spécifiques.

En cas de divergence, la hiérarchie entre les documents contractuels est la suivante:

- i. les Conditions supplémentaires des Fournisseurs de données;
- ii. les présentes Conditions spécifiques;
- iii. tout accord spécifique entre les Entités Pictet concernées et le Destinataire; et
- iv. les conditions générales de l'Entité Pictet.

F. Notifications

Toute communication ou notification requise ou autorisée en vertu des Conditions spécifiques doit être effectuée par écrit et remise aux adresses enregistrées, à savoir, pour les notifications destinées aux Entités Pictet, à la personne de contact au sein des Entités Pictet et, pour les notifications destinées au Destinataire ou à l'Utilisateur autorisé, aux coordonnées mentionnées dans la documentation des Entités Pictet.

20. DROIT APPLICABLE ET FOR

Les présentes Conditions spécifiques et la relation entre l'Entité Pictet concernée et le Destinataire sont exclusivement régies par le droit applicable, tel que défini dans les conditions générales de ladite Entité Pictet.

Tout différend entre une Entité Pictet et le Destinataire relève exclusivement de la compétence des tribunaux indiqués dans les conditions générales de l'Entité Pictet. L'Entité Pictet demeure libre d'ouvrir action au domicile du Destinataire ou devant tout autre tribunal compétent.

